



*Communiqué de presse
Paris, le 10 juin 2021*

Lancement réussi pour la Qualification Chantier par Chantier

Lancée en janvier 2021 dans le cadre du plan France Relance, l'expérimentation d'une Qualification Chantier par Chantier, destinée à durer deux ans, connaît un démarrage très encourageant.

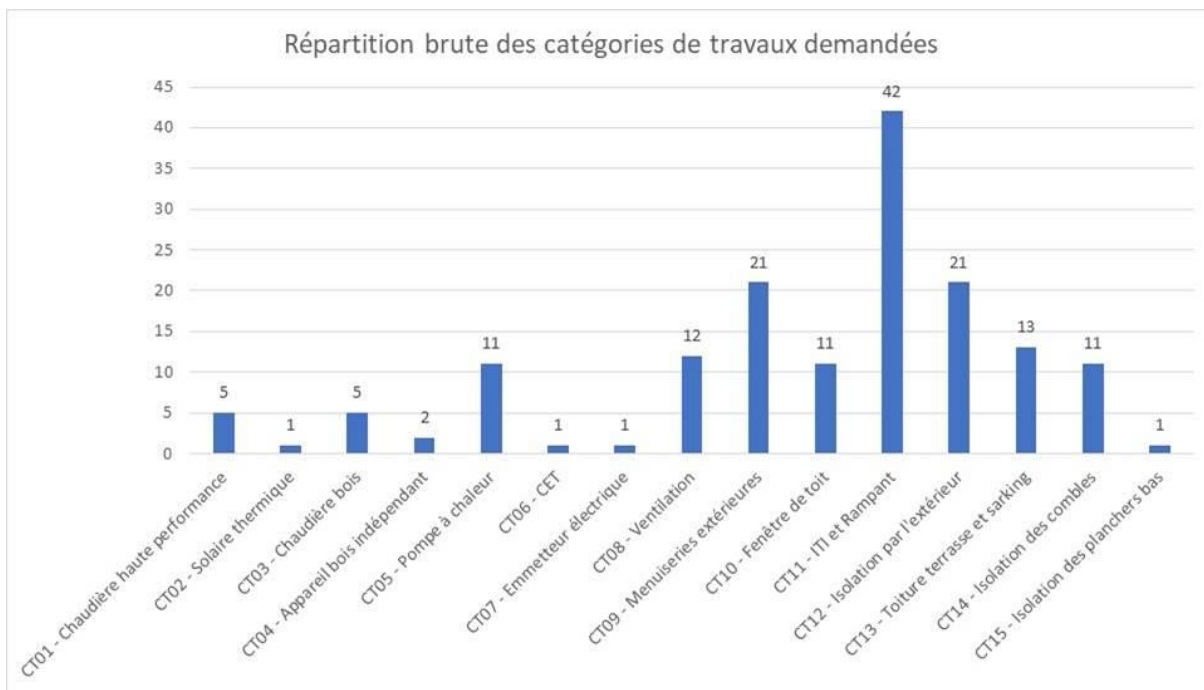
Déjà quelque 145 dossiers ont été étudiés. Une vingtaine de chantiers ont obtenu leur qualification, 17 ont été rejetés, les autres étant encore en attente de compléments. La phase d'audit *in situ* des chantiers validés va, quant à elle, démarrer dès le mois de juin 2021.

Il est intéressant de noter que, parallèlement aux entreprises qui s'engagent pour la première fois dans une démarche de qualification, la moitié des dossiers reçus à ce jour a été déposée par des professionnels ayant déjà été RGE, ou étant RGE pour une autre catégorie de travaux. L'expérimentation joue donc pleinement son rôle d'accompagnement vers la qualification proprement dite.

Rappelons que la Qualification Chantier par Chantier offre la possibilité aux petites entreprises et aux artisans justifiant d'au moins deux ans d'activité d'effectuer des travaux de rénovation énergétique ou d'installation d'équipements éligibles aux aides de l'État (MaPrimeRénov', Anah, Éco-PTZ, CEE, etc.), et cela même si leur entreprise ne détient pas la mention RGE.

La possibilité de Qualification Chantier par Chantier est limitée à trois chantiers par entreprise sur la durée de l'expérimentation. Circonscrite au périmètre de chaque chantier validé, la Qualification Chantier par Chantier répond néanmoins à des standards d'exigence comparables à ceux de la Qualification RGE classique. Comme pour la qualification RGE traditionnelle, la Qualification Chantier par Chantier implique de vérifier que l'entreprise est assurée pour les travaux qu'elle effectue, et prévoit un contrôle de réalisation sous la responsabilité d'un auditeur professionnel, pour tous les chantiers retenus dans le cadre de la Qualification chantier par chantier.

A ce jour, ce sont les entreprises réalisant des travaux d'isolation qui ont majoritairement déposé des dossiers.



Au regard des premiers mois d'expérimentation, la Qualification Chantier par Chantier rencontre un succès prometteur s'agissant des chantiers d'isolation et de menuiseries extérieures.

A propos de QUALIBAT :

QUALIBAT est une association loi 1901 regroupant les principales organisations professionnelles du secteur de la construction (entreprises, artisans, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques...). À travers ses qualifications et certifications, QUALIBAT valorise une sélection d'artisans et d'entreprises ayant fait preuve de leurs compétences et de leur savoir-faire. Indépendant depuis sa création en 1949, QUALIBAT couvre tous les secteurs du bâtiment, à l'exception de l'électricité.

Près de 65.000 entreprises sont aujourd'hui qualifiées dont près de 57.000 professionnels RGE.

Pour en savoir plus : www.qualibat.com